

2023-709

CONTRAT LOCATION LONGUE DUREE POUR UN VEHICULE PEUGEOT 5008 D'OCCASION DIESEL

DECISION DU MAIRE

Le Maire de la commune de Mantes-la-Ville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération 2020-VII-12 en date du 03 juillet 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire.

Considérant le besoin de renouvellement du parc automobile de la ville.

DECIDE

Article 1er:

De signer un contrat de location longue durée auprès de la société CREDIPAR, domiciliée 2-10 boulevard de l'Europe CS 30165 78307 POISSY cedex, pour la location d'un véhicule d'occasion Peugeot 5008 diesel.

Article 2:

Le montant de location du véhicule est le suivant :

Premier loyer d'un montant de 540.30 € TTC (incluant l'entretien du véhicule) suivi de 49 loyers de 540.30 € TTC.

Article 3:

Le contrat est conclu pour une période de 50 mois à compter de la livraison du véhicule.

Article 4:

Les crédits sont inscrits au budget primitif.

Article 5:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'État et de sa date de publication et/ou notification, auprès du Tribunal administratif de **VERSAILLES**

Article 6:

La présente décision sera transmise à Monsieur le sous-préfet de MANTES-LA-JOLIE.

Article 7:

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mantes-la-Ville, le 6 décembre 2023.





